

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 1^{er} novembre 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil.
7. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
8. Nomination – directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
9. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal.
10. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2009.
11. Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du CM
12. Demande de dérogation mineure soumise par Florence Fleury.
13. Demande de dérogation mineure soumise par Steve Lizotte.
14. Ajout à la demande du club de motoneige Alléghanish Bois-Francis concernant le trajet du sentier de motoneiges.
15. Mandat pour la réalisation d'un dossier concernant une demande d'exclusion de la zone agricole.
16. Journée de formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec pour les élus.
17. Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.
18. Renouvellement de l'entente avec la ville de Warwick concernant les loisirs pour l'année 2011.
19. Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable
20. Demande de financement - Comité de Loisir de St-Christophe d'Arthabaska.
21. Approbation du rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux.
22. Demande de contribution Place aux Jeunes Arthabaska.

23. Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francs.
24. Installation internet haute vitesse – entente avec Équipements M.M.
25. Décompte progressif no. 2 – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec).
26. Dépôt de la liste des arrrages de taxes 2008-2009-2010.
27. Acceptation des permis 2010-10-156 à 2010-10-172 pour une valeur de 496 200,00\$.
28. AFFAIRES NOUVELLES
29. Période de questions.
30. Clôture de la séance.

2010-11-176

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-177

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2010

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-178

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois d'octobre 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 12 pages, totalisant 652 094,00\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2010 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 652 094,00\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'octobre 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Ministère des Affaires municipales

- Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2011

Le ministre délégué aux Transports

- Confirmation de la subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 15 000\$

La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

- Ouverture de la période de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2011

- | | |
|---|--|
| Recyc-Québec | <ul style="list-style-type: none">• Lancement de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective |
| André Bellavance, Député de Richmond – Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Programme « Festival des arts locaux et de patrimoine local » |
| Santé Canada | <ul style="list-style-type: none">• Trousse d'information sur le radon |
| MRC d'Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Adoption du règlement numéro 263 abrogeant le règlement no 166 |
| Défi Santé | <ul style="list-style-type: none">• Le ministre Laurent Lessard invite les municipalités à s'engager dans le projet <i>MUNICIPALITÉS ET FAMILLES, ENSEMBLE POUR DES ENFANTS EN SANTÉ</i> en association avec le Défi Santé |
| Places aux Jeunes Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Séjour exploratoire de la MRC d'Arthabaska – Une première cohorte de Place aux jeunes prend le territoire d'assaut ! |
| Famille Moreau | <ul style="list-style-type: none">• Remerciements |

Période de question

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil

La secrétaire-trésorière dépose les documents relatifs aux déclarations d'intérêts des membres du conseil. En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres du conseil a transmis à la secrétaire-trésorière sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment remplie.

2010-11-179

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que monsieur Stéphane Bilodeau soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-180

Nomination – directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Attendu que Madame Annie St-Cyr occupe le poste de secrétaire adjointe depuis un peu plus d'un an;

Attendu que pour exercer les mêmes devoirs de la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, en cas d'absence ou de vacance de cette dernière, le Conseil doit nommer par résolution une personne au poste de secrétaire-trésorier adjoint en vertu de l'article 184 du Code municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le Conseil nomme au poste de secrétaire-trésorière adjointe, Madame Annie St-Cyr, et qu'en vertu de l'article 212.3 du Code municipal, Madame St-Cyr est nommée d'office directrice générale adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal

Madame Clémence Le May, mairesse, dresse un sommaire du rapport financier de 2009, donne les indications préliminaires quant au rapport financier pour l'année 2010 et élabore les orientations générales du prochain budget ainsi que du programme triennal d'immobilisations.

En vertu des dispositions du Code municipal, une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$ et des contrats de plus de 2 000,00 \$, si l'ensemble des contrats est de plus de 25 000,00 \$ avec un même contractant est déposée avec le rapport. Ledit rapport sera publié dans le journal local selon la Loi.

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2009

En vertu du projet de loi 106 (2002 c.37) adopté en juin 2002 par le gouvernement du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des indicateurs de gestion 2009. Ce rapport est disponible à toute la population pour consultation.

Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du CM

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs du second semestre en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

2010-11-181

Demande de dérogation mineure soumise par Florence Fleury

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Florence Fleury, propriétaire de l'immeuble situé au 74, rang 7;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter une réduction de 7,51 mètres de la ligne avant du terrain;

Considérant que le résultat de l'opération cadastrale requise ne rend pas la superficie dérogoire;

Considérant que la cession d'une parcelle de terrain a été vendue au propriétaire voisin pour régulariser un litige concernant un droit de passage, c'est en produisant un certificat de localisation que l'arpenteur avise la requérante de la dérogation concernant les normes de lotissement;

Considérant que la requérante est de bonne foi et que la dite demande ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 octobre 2010, la résolution indique au Conseil que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu d'accorder la dérogation mineure à Florence Fleury afin de permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur réduite à 42,49 mètres de la ligne avant du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-182

Demande de dérogation mineure soumise par Steve Lizotte

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Steve Lizotte, propriétaire de l'immeuble situé au 144, rang 9.

Considérant que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter un empiètement de 7,32 mètres dans la marge de recul avant pour l'agrandissement de la résidence principale;

Considérant que la résidence est actuellement dérogoire, avec un empiètement de 5,8 mètres;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle de la résidence;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 octobre 2010, la résolution indique au Conseil que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu d'accorder la dérogation mineure à Steve Lizotte afin de permettre la réduction de la marge de recul avant à 7,68 mètres et ainsi permettre l'agrandissement du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-183

Ajout à la demande du club de motoneige Alléghanish Bois-Francs concernant le trajet du sentier de motoneiges

Attendu que le mois dernier le Conseil autorisait le trajet tel que présenté par le Club Alléghanish Bois-Francs;

Attendu que suite à une demande du propriétaire du restaurant Le Relais situé au Lac des Cèdres, le Club pourrait dévier le sentier afin qu'il passe au restaurant et ainsi ajouter un point de service à la satisfaction des usagers et du commerçant;

Attendu que les routes visées par la demande sont :

- Circuler sur l'accotement de la rue du Muguet entre le pont et la route 161
- Circuler sur l'accotement du rang 9 entre le restaurant Le Relais jusqu'au coin du rang Petit 9
- Traverser le rang Petit 9 à l'intersection du rang 9 pour entrer sur la terre d'André Therrien qui a donné son accord et aller rejoindre le sentier Trans-Québec #65

Attendu que le Club a obtenu l'autorisation du Ministère des Transports pour traverser la route 161 face au restaurant Le Relais;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) la circulation des véhicules hors route est interdite sauf si une signalisation routière l'autorise sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier visé par l'article 15, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte lorsque l'aménagement de l'emprise ne permet pas de circuler hors de la chaussée et du fossé et que des obstacles incontournables empêchent de les rejoindre autrement, pourvu que le conducteur respecte les règles de la circulation routière;

Attendu que la distance sur le rang 9 et sur le rang Petit 9 est moins d'un kilomètre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'ajout au trajet des motoneiges du Club Alléghanish tel que décrit à la demande du 26 octobre 2010 soit, autoriser à:

- Circuler sur l'accotement de la rue du Muguet entre le pont et la route 161
- Circuler sur l'accotement du rang 9 entre le restaurant Le Relais jusqu'au coin du rang Petit 9
- Traverser le rang Petit 9 à l'intersection du rang 9 pour entrer sur la terre d'André Therrien qui a donné son accord et aller rejoindre le sentier Trans-Québec #65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-184

Mandat pour la réalisation d'un dossier concernant une demande d'exclusion de la zone agricole

Attendu que le Conseil constate que le nombre de terrains disponibles à la construction résidentielle ou commerciale diminue tandis que la demande augmente;

Attendu qu'il y a des projets de développement résidentiel qui stagnent dû au manque de terrains disponibles dans la zone blanche;

Attendu que le Conseil est prêt à tenter une première démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour leur démontrer la réalité du milieu;

Attendu que Jacques Métivier, urbaniste conseil, propose au Conseil une offre de services professionnels afin d'élaborer un dossier argumentaire en tenant compte de tous les éléments pertinents préalables à une demande d'exclusion de la zone agricole;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

De mandater Jacques Métivier, urbaniste, pour élaborer un dossier relatif à une demande d'exclusion de la zone agricole pour un prix budgétaire d'environ 7 500\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Journée de formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec pour les élus

Aucun membre du conseil n'est intéressé par la formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

2010-11-185

Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska

Considérant que depuis deux ans la Municipalité est desservie par la SPAA et que les services offerts par le Forfait 2 conviennent tout à fait à la demande;

Considérant que le renouvellement de l'entente se fait automatiquement à moins que l'une des parties signale toute modification quatre mois avant la fin de l'année;

Considérant que le prix du Forfait 2 est basé sur la population calculée en vertu du Décret de la population 2010;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska en renouvelant les services offerts au « Forfait 2 » pour un coût de 1,75\$ par habitant du territoire de la municipalité. La population étant calculée en vertu du Décret sur la population 2010 soit pour 3 015 habitants.

Que la dite entente sera effective à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-186

Renouvellement de l'entente avec la ville de Warwick concernant les loisirs pour l'année 2011

Attendu que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivantes de la Loi des cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative au loisir et à la culture avec la ville de Warwick;

Attendu que la ville de Warwick offre à la Municipalité de renouveler l'entente concernant les loisirs pour l'année 2011 aux mêmes conditions que pour l'année 2010;

Attendu que les membres du conseil désirent offrir la possibilité aux résidents de la Municipalité de participer aux activités offertes par la ville de Warwick selon les procédures établies en vertu de la résolution numéro 2009-12-227;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accepte les modalités contenues à l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture de la ville de Warwick pour l'année 2011.

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accepte que ses citoyens utilisent les services de la Ville de Warwick selon les règles et conditions établies;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise Madame Clémence Le May, mairesse, et Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2010-11-187

Demande de financement - Comité de Loisir de St-Christophe d'Arthabaska

Le Comité de loisir de St-Christophe d'Arthabaska dépose aux membres du Conseil leur budget pour la saison 2010-2011 et demande au Conseil le financement de leurs dépenses pour une somme de 5 800\$.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'autoriser une somme de 5 800\$ comme financement aux activités du Comité de loisir de St-Christophe d'Arthabaska pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-188

Approbation du rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux

Attendu que la municipalité a exécuté des travaux de réfection et de pavage sur le rang 11 et sur la rue du Muguet pour une somme de 490 356\$ et que ces travaux sont en partie subventionnés par le Ministère des Transports pour un montant maximum de 15,000\$;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-189

Demande de contribution Place aux Jeunes Arthabaska

Une correspondance est transmise au Conseil, concernant une demande de financement à la 13^e édition de Place aux jeunes Arthabaska.

Place aux Jeunes organise des activités gratuites pour les diplômés âgés entre 18 et 35 ans afin de leur faire découvrir la région et d'établir un réseau

(Suite à la page 2272)

Le 1^{er} novembre 2010(suite)

de contacts. Favorisant les rencontres, les participants seront à même de choisir la MRC d'Arthabaska comme milieu de vie.

Cette année la municipalité est sollicitée pour participer financièrement à la réalisation des séjours exploratoires pour une somme de 225\$.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu d'autoriser une somme de 225\$ à Place aux jeunes Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-190

Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francs

Les Cuisines collectives des Bois-Francs soumettent une demande d'aide financière calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de la Municipalité et ce pour chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska. En remplacement de la contribution volontaire habituelle, les Cuisines présentent une entente de services pour toutes les municipalités de la MRC à 0,20\$ par habitant, ce qui représente pour St-Christophe d'Arthabaska une somme de 603,00\$.

Après discussion, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu ;

Que le Conseil informe les Cuisines Collectives des Bois-Francs que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska n'adhère pas à l'entente proposée mais que pour l'année 2011, le Conseil autorise une aide financière de 300\$.

Que le chèque de 300\$ sera transmis en janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-191

Installation internet haute vitesse – entente avec Équipements M.M.

Attendu que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a entériné une entente avec Équipements M.M. en date du 4 octobre dernier concernant l'installation Internet haute vitesse;

Attendu qu'après vérification, les coûts concernant le câblage n'étaient pas inclus à l'intérieur des frais d'installation, le montant autorisé à la résolution 2010-09-154 aurait dû être de 399\$ à la place de 348\$;

Attendu que six (6) résidents étaient visés par cette entente et qu'il y en a cinq (5) qui se sont prévalus du service;

Attendu qu'une nouvelle demande de la part d'un résident a été déposée aujourd'hui au bureau municipal;

Attendu que ce résident fait parti du secteur (111, rang 8) que le fournisseur habituel de service internet haute vitesse Gabsky Communication Inc. ne peut desservir;

Attendu que l'offre de service avec Équipements M.M. et la compagnie XplorNet est valide jusqu'au 12 novembre prochain;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte de défrayer les coûts supplémentaires de 50\$ (câblage) pour les cinq (5) clients ayant fait la demande à Équipements M.M. pour recevoir les services internet haute vitesse en vertu de la résolution 2010-09-154.

Que la Municipalité accepte la demande de service internet haute vitesse présentée par le résident du 111, rang 8, autorise Équipements M.M. à faire le branchement avec XplorNet et accepte de défrayer les coûts de l'équipement et d'installation de 399\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11-192

Décompte progressif no. 2 – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec)

Attendu qu'en septembre dernier des travaux de pavage ont été réalisés par Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) sur le rang 11 et la rue du Muguet;

Attendu qu'en vertu des clauses administratives du contrat, un montant de 5% du coût des travaux est retenu pour une période de un an mais peut aussi être remplacé par un cautionnement d'exécution égal à 5% du montant total des travaux pour une période de douze (12) mois à partir de la fin des travaux;

Attendu que Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) a transmis à la secrétaire-trésorière un cautionnement d'entretien équivalent à la retenue de 5%;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que le Conseil autorise le paiement de la retenue de 5% pour les travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet en libérant la retenue de 5% du montant total des travaux pour une somme égale à 22 712,84\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2008-2009-2010

Une liste de tous les arrérages de taxes foncières est remise aux membres du conseil. La secrétaire-trésorière fait mention aux membres du conseil que :

Pour l'année 2008, toutes les taxes sont payées.

Pour les taxes impayées de l'année 2009, des ententes de paiement sont prises, des avis de rappel ont été transmis le 29 octobre dernier et un suivi sera fait par la secrétaire-trésorière.

Un deuxième « Avis de rappel » sera posté au début du mois de décembre en mentionnant que des procédures légales seront prises en début d'année 2011 relativement aux taxes impayées des années 2009 et 2010.

2010-11-193

Acceptation des permis 2010-10-156 à 2010-10-172 pour une valeur de 496 200\$

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-10-156 à 2010-10-172 inclusivement pour une valeur de 496 200\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-11-178, 2010-11-184, 2010-11-185, 2010-11-187, 2010-11-188, 2010-11-189, 2010-11-190, 2010-11-191 et 2010-11-192.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de novembre 2010.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2010-11-194
Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

